

Délibération n°2024-187

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 19 décembre 2024)

Date de convocation : 05/12/2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 19 décembre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCCQ Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, Mme CLAVIER Hélène, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent

Pouvoirs : M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane
M. ESQUER Philippe donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. LABERNADIE Patrick donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : M. CARRERE Jean-Bernard

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU ET L'OFFICE DU TOURISME

RAPPORTEUR : M. Jean-Louis BARBAN, Conseiller délégué à la promotion et au développement du tourisme 4 saisons

Par délibération n°2017-02 en date du 24 janvier 2017, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a créé l'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau, dont les statuts ont été modifiés par délibération 2021/142 en date du 14 décembre 2021. Elle a signé en 2022 une convention d'objectifs qui arrive à son terme le 31 décembre 2024. Il est proposé que cette convention soit reconduite pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de deux fois. Cette convention fixe notamment le montant de la subvention versée par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau qui pourrait s'élever à un montant annuel maximal de 870 450 euros (plafond correspondant au montant de la convention précédente).

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

APPROUVE le projet de convention d'objectifs ci-annexé ;

AUTORISE le Président à signer cette convention d'objectifs et mettre en œuvre toutes les actions nécessaires et utiles à sa bonne réalisation ;

ATTRIBUE à l'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau une subvention pour l'exercice 2025 d'un montant de 870 450 euros (plafond maximal).

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

